



AVIS DE CONSULTATION N° 01/ 2025

L'Agence Nationale Anti Dopage, lance une consultation conformément aux articles 13,14,16,19,20 et 22 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de Service Public et selon les articles 18 et 19 la loi N°23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

1- OBJET DE LA CONSULTATION : Acquisition de consommable de contrôle antidopage pour l'année 2025 au profit de l'Agence Nationale Anti Dopage

2- CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE:

La présente consultation s'adresse aux fabricants, distributeurs (grossiste, détaillant) et aux importateurs des consommables pour mesurage et analyse physique et chimique qui disposent des capacités techniques, financières et professionnelles pour mener à bien l'objet du présent cahier des charges

Agrément délivré par les services compétents pour les importateurs et les fabricants et / ou le registre de commerce électronique dans le domaine du consommable pour mesurage et analyse physique et chimique

3- RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES:

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation ou leur représentants dûment désignés peuvent retirer le Cahier des charges au près du secrétariat général de l'Agence Nationale Anti Dopage sis 213 Rue Hassiba Ben Bouali Alger à partir de la date d'affichage de la présente consultation.

4 -CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION:

Les dossiers de soumission comprendront, un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

5- FORME ET PRESENTATION DE L'OFFRE :

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Les dossiers de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et Cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention «dossier de candidature », «offre technique », ou «offre financière », selon el cas. Ces enveloppes sont mises dans une Autre enveloppe anonyme, comportant les mentions suivantes :

CONSULTATION N° 01/2025

«Acquisition de consommable de contrôle antidopage pour l'année 2025 au profit de l'Agence Nationale Anti Dopage »

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluations des offres »